

Interconnexion AEP– Liaison « Le Rhun - Pont Scoul »

**Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env.  
pour l'établissement d'une servitude de canalisation  
publique d'eau au titre du Code Rural**

*Pièce 6 : Etude d'impact*

*Partie I : Présentation des méthodes utilisées et description des difficultés  
éventuelles*

**CONSULTING**

SAFEGE  
1, rue du Général de Gaulle  
CS 90293  
35761 SAINT GREGOIRE cedex

Agence Bretagne Pays de Loire

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)

Version : 1

Date : 21/07/2016

Nom Prénom : Valentin POAC

Visa : LE SAOUT Marc / DUMAY Renaud

## Sommaire

|        |   |   |
|--------|---|---|
| 1..... | Preambule.....  | 2 |
| 2..... | Présentation des méthodes utilisées.....                              | 2 |
| 2.1    | Méthodes utilisées pour l'analyse de l'état initial.....              | 2 |
| 2.2    | Analyse de la méthode utilisée pour évaluer les effets du projet..... | 4 |
| 2.3    | Approche proposée pour évaluer les effets cumulés.....                | 4 |
| 3..... | Difficultés rencontrées pour réaliser cette étude.....                | 5 |

**PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie I : Présentation des méthodes utilisées et description des difficultés éventuelles**

---

## 1 PREAMBULE

Selon l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, relatif aux études d'impact :

« [...]».

*II.- L'étude d'impact présente :*

[...];

*8° Une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial visé au 2° et évaluer les effets du projet sur l'environnement et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;*

*9° Une description des difficultés éventuelles, de nature technique ou scientifique, rencontrées par le maître d'ouvrage pour réaliser cette étude ;*

[...]».

Ce chapitre a donc pour objet **d'analyser les méthodes utilisées** pour évaluer et établir l'état initial et les effets du projet sur l'environnement, mais également de **faire état des difficultés méthodologiques ou pratiques rencontrées**.

La méthodologie utilisée pour identifier les effets du projet a consisté dans un premier temps à dresser l'état initial du site afin d'identifier les secteurs et les domaines sensibles.

Suite à cet inventaire, pour chaque thématique, les effets du projet sur l'environnement ont été évalués dans le périmètre concerné avec, le cas échéant, la prescription de mesures.

Les **incidences du projet ont été mises en évidence** grâce :

- à la **connaissance de la zone d'étude**, acquise lors de la rédaction de l'état initial,
- à la **comparaison avec d'autres projets du même type** dont les incidences sur l'environnement sont connues,
- aux **documents relatifs au projet**,
- aux **études techniques réalisées** spécifiquement pour le projet (inventaire des zones humides, des haies bocagères...).

Les mesures sont fondées sur les incidences du projet recensées dans la Partie D « Incidences du projet sur l'environnement et mesures associées ». Elles ont été proposées en accord avec le maître d'ouvrage. Elles peuvent être de plusieurs ordres : **mesures d'évitement, de réduction et mesures compensatoires**.

## 2 PRESENTATION DES METHODES UTILISEES

### 2.1 Méthodes utilisées pour l'analyse de l'état initial

Pour la réalisation de l'état initial, la première étape consiste à **collecter des informations** concernant le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain, le paysage/patrimoine et les risques naturels/technologiques.

Les données relatives au **milieu physique** ont été acquises grâce aux documents et bases de données suivantes :

- Météo France (données climatiques) ;
- Base de donnée IGN (BD carto ©, SCAN 25 ©, BD CARTHAGE ©) ;
- INFOTERRE (cartes et données géologiques du BRGM) ;

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural



## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie I : Présentation des méthodes utilisées et description des difficultés éventuelles

---

- SDAGE LOIRE BRETAGNE 2016-2021 (contexte hydrologique et objectifs) ;
- SAGE Argoat-Trégor-Goëlo (contexte hydrologique et objectifs) ;
- Banque Hydro (données hydrologiques) ;
- Base de données OSUR web (qualité des eaux) ;
- Observatoire de l'eau en Bretagne (qualité des eaux).

Les données relatives au **milieu naturel** ont été acquises grâce aux documents et bases de données suivantes :

- Base de données CARMEN de la DREAL (zonage réglementaire) ;
- Base de données du SCOT Trégor (inventaire des zones humides) ;
- PLU de la commune de Plouguiel (cartographie des espaces boisés classés) ;
- SRCE de Bretagne (continuités écologiques) ;
- Base de données de L'INPN (zonage réglementaire).

Les données relatives au **milieu humain** ont été acquises grâce aux documents et bases de données suivantes :

- PLU de la commune de Plouguiel (servitudes et zonage réglementaire) ;
- Carte communale de la commune de Camlez (servitudes et zonage réglementaire) ;
- Données de l'ARS (périmètres de protection de captage d'eau) ;
- Base de données de l'INSEE (population, habitat,...) ;
- IGN (BD ROUTE500 ©) ;
- SDAEP 22 (alimentation en eau potable) ;
- Registre Parcellaire Graphique RPG (type de cultures) ;
- Plan régional pour la qualité de l'air en Bretagne/ Air Breizh ;
- Base des installations classées du ministère de l'environnement.

Les données relatives au **patrimoine et au paysage** ont été acquises grâce aux documents et bases de données suivantes :

- Base de données Corine Land Cover 2012 (occupation du sol) ;
- Base de données CARMEN (sites inscrits et sites classés) ;
- Base de données Architecture-MERIMEE (Monuments Historiques) ;
- Atlas des Patrimoines (Archéologie).

Les données relatives aux **risques naturels et technologiques** ont été acquises grâce aux documents et bases de données suivantes :

- Base de données Géorisques ;
- Document Départemental des Risques Majeurs des Côtes d'Armor ;
- Base de données des installations classées.

D'autre part, une **étude de terrain a été menée** par le bureau d'étude SAFEGE en avril 2016 dans le but **d'évaluer la sensibilité écologique du site**. Cette étude a consisté à :

- **Evaluer la qualité des haies, des zones humides et du cours d'eau traversés**, à l'aide de critères spécifiques ;
- **Evaluer la compatibilité du tracé** de la canalisation avec le milieu ;

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie I : Présentation des méthodes utilisées et description des difficultés éventuelles

---

- **Caractériser l'occupation du sol** dans l'aire d'étude retenue ;
- **Repérer d'éventuels enjeux non détectés** durant la phase de documentation (habitations isolées,...).

La reconnaissance terrain réalisée par le bureau d'études SAFEGE a également permis de **déterminer avec plus de précision le contexte paysager de la zone d'étude.**

L'ensemble de ce travail a permis de **réaliser un état initial le plus complet possible** permettant par la suite **d'évaluer au mieux les incidences du projet.**

## 2.2 Analyse de la méthode utilisée pour évaluer les effets du projet

La méthode de **mise en évidence des incidences du projet** se base sur les points suivants :

- la **connaissance de la zone d'étude**, acquise lors de la rédaction de l'état initial,
- la **comparaison avec d'autres projets du même type** dont les incidences sur l'environnement sont connues,
- la **consultation de documents relatifs au projet**,
- **l'analyse des études techniques réalisées** spécifiquement pour le projet (inventaire des zones humides, des haies bocagères...).

La prise en compte de ces différents points permet d'avoir une vision assez précise des incidences liées au projet.

La démarche et le raisonnement de cette méthode sont alors caractérisés par :

- Une **démarche inductive** qui part des faits, observations et mesures, qui critique ses résultats et tient compte de l'expérience ;
- **Un souci d'objectivité** pour les prévisions, tout en laissant une part de subjectivité aux appréciations évaluées non quantifiables ;
- Des **résultats escomptés relatifs** (et jamais absolus) ;
- Un **raisonnement rigoureux et scientifique**, méthodique, à l'inverse d'une approche basée sur une opinion, caractérisée pour cette dernière par une appréciation ou basée sur des sentiments et des impressions.

## 2.3 Approche proposée pour évaluer les effets cumulés

Une procédure spécifique est à suivre pour établir une liste exhaustive des projets à considérer. La démarche proposée s'appuie sur **4 axes principaux** avec :

- **La définition d'un territoire de référence**

Le choix du territoire dépend de l'aire d'influence du projet. Vis-à-vis du projet traité ici, le territoire étudié s'étendra de part et d'autres du tracé à considérer. Aussi, dans le cas présent, les projets considérés seront ceux présents sur les communes traversées par la canalisation et les communes limitrophes de celles-ci.

- **L'identification de tous les projets situés sur ce territoire**

Les projets sont répertoriés sur la base des avis rendus par les services de l'État : DREAL, CGDD, CGEDD et DDTM principalement. Un tableau exhaustif est ainsi tout d'abord établi afin de recenser tous les projets potentiellement à considérer.

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie I : Présentation des méthodes utilisées et description des difficultés éventuelles

---

### ○ Le choix des projets à analyser

Il s'agit, à ce stade, d'éliminer les projets abandonnés ou anciens pour ne garder que les projets réalisés de manière récente ou en cours de réalisation.

### ○ L'identification de la portée de chaque projet retenu

Pour chaque projet, la portée de celui-ci et son interaction potentielle avec le projet du présent dossier sont vérifiées. Il s'agit d'évaluer si les impacts de chaque projet peuvent s'additionner dans le temps ou dans l'espace avec les impacts du présent projet.

## 3 DIFFICULTES RENCONTREES POUR REALISER CETTE ETUDE

**Quelques difficultés ont été rencontrées** lors de la réalisation de cette étude. Ces difficultés sont essentiellement liées à **des informations manquantes lors de la réalisation de l'état initial**.

Ces informations manquantes sont les suivantes :

- Carte géologique au 50000<sup>ème</sup> de la zone d'étude ;
- Absence de mise à jour du SCOT concernant les communes de Plouguiel et de Camlez.

Cependant, les **informations manquantes ont pu être obtenues** en consultant d'autres documents ou cartes. **Ces difficultés n'ont donc pas porté préjudice** à la réalisation de l'état initial.